

Fiche d'inscription

Saison : 2025/2026

Informations licence FEKAMT

Numéro de licence :

Participant

NOM :

PRENOM :

Date de naissance : / /

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Email :

Téléphone :

Représentant légal (si enfant mineur):

Durée / niveau :

Photo d'identité

Pièces à joindre lors de l'inscription

Un certificat Médical.

(*) Ce certificat sera valide sur 3 années, et pour les renouvellements durant cette période, un questionnaire médical est à fournir à la place du certificat. Il est téléchargeable sur notre site :

<http://www.shotokai-marseille@free.fr> (section « Certificat médical »).

Adhésion, autorisation parentale & droit à l'image

En signant, je reconnais :

- Avoir pris connaissance du règlement intérieur ainsi que des horaires des cours
- Avoir lu et accepter les informations détaillées de cette fiche d'inscription
- Pour les enfants mineurs, donner mon autorisation en tant que responsable légal

J'autorise l'association SHOTOKAÏ MARSEILLE / KURA DOJO :

- à une libre utilisation de l'image de l'adhérent :
- à m'envoyer par email toute information sur les activités du dojo :
- à transmettre aux instances fédérales les données fournies dans cette fiche (enregistrement de licence) :

A
le

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Cadre réservé à l'administration

Règlement de cotisation

Nombre de chèque(s) :

Autorisation de droit à l'image

Dans le cadre de ses activités, le dojo peut être amené à prendre des photos et/ou des vidéos (stages, démonstrations, passages de grades, cours ...). Ces prises de vue pourront figurer sur le tableau d'affichage du club, dans la presse, sur les publications des instances fédérales, sur son site internet (<http://www.shotokai-marseille.org>) ainsi que sur les réseaux sociaux utilisés par l'association (compte Facebook de l'association).

En aucun cas, le support ne sera communiqué à des tiers ni utilisé à d'autres fins que celles précitées.

Important :

- vous avez à tout moment et sur simple demande écrite accès à ces supports
- vous pouvez revenir sur votre décision d'autoriser ou non la prise et la diffusion de films ou photographies
- vous pouvez à tout moment demander la suppression de ces supports sur le site du club

Selon les articles 226-1 à 226-9 du Code Pénal, tout individu jouit d'un droit au respect de sa vie privée ainsi que d'un droit à l'image. En vertu de ces dispositions, la publication ou la reproduction d'une photographie sur laquelle une personne est clairement reconnaissable n'est possible qu'avec son consentement préalable, que l'image soit préjudiciable ou non. Font exception à cette règle les photos de foule où la personne n'est pas le sujet central ou bien les photos prises de loin ou de dos.

Données personnelles (RGPD)

Les données à caractère personnel vous concernant sont indispensables à la gestion de votre licence par la Fédération Européenne de Karaté-Do et Arts Martiaux Traditionnels (FEKAMT). A défaut, votre demande de licence ou de renouvellement de licence ne pourrait être prise en considération. Vous autorisez expressément la FEKAMT à traiter et conserver par informatique les données vous concernant. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de mise à jour des données vous concernant auprès du service licences de la FEKAMT, auprès de l'association shotokai.marseille@free.fr.

Loi Informatique et liberté

L'association Shotokai Marseille s'engage à ne pas communiquer les données recueillies à des fins de prospections, y compris à d'autres associations. Conformément à la loi informatique et liberté n°78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez du droit d'accès et de rectification pour toute information vous concernant.

Tarifs

	Cotisation Annuelle	Licences FEKAMT /IBKAF	Adhésion Kura dojo	Total
Adultes	385€	45€	25€	455€
Enfants/Ados	198€	40€	25€	263€

* Les totaux indiqués comprennent la licence et la cotisation annuelle ainsi que l'adhésion pour les cours.

* Pour les enfants, le tarif de 198 € reste appliqué jusqu'à 15 ans, quel que soit le nombre d'années de pratique.

* Toute inscription au dojo est due pour la saison en cours. En aucun cas, les associations Shotokai Marseille et Kura dojo ne pourront être tenue responsable en cas de non-respect de l'engagement.

* Vous avez la possibilité de payer en 3 chèques (maximum) à l'ordre de « NAIKAKEN » Hormis le montant des licences à l'ordre de (HAGOPIAN) qui devront tous être remis au moment de l'inscription.

Matériel

L'équipement pour pratiquer est le suivant : Karategi blanc, ceinture, zori (sandale).

Lieu des cours

Les cours se déroulent à l'adresse suivante :

KURA DOJO,
268 avenue de la Capelette,
Bat A 1er étage (Entrée Avenue de la Capelette)
13010 Marseille.

Jours / Horaires

- Lundi de 20h15 à 22h – Jeudi de 20h à 22h
- Cours commun tous niveaux

Professeur.

Les cours sont assurés par :

- Alain HAGOPIAN, 5^{ème} Dan Karaté do Shotokai, 6^{ème} Dan FEKAMT - Kendo Kyoshi 7^{ème} Dan
- BFHK- BEESS n° 13 85 22 - DEJEPS n° DE 013 10 0061